

# Sélection 2025

Inscription aux épreuves de sélection  
en ligne

*Notice relative à l'inscription aux épreuves de sélection pour l'admission à l'IFSI du CH Le Mans en vue de la préparation au Diplôme d'État d'Infirmier.*

**Pour s'inscrire : consulter le site internet du Centre Hospitalier du Mans : <https://www.ch-lemans.fr/inscriptions-a-lifsi/> rubrique Formation Professionnelle – dépôt des candidatures**

## Conditions d'accès

Selon l'[Arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009](#), "peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'Infirmier **les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'[article L.6311-1 du Code du travail](#), et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection."

## Calendrier

- Inscription **du 15 janvier au 26 février 2025**
- Epreuve de sélection écrite : 19 mars 2025 matin (9H. à 12H.30) à l'IFSI.
- Epreuve orale : **du 19 mars 2025 après-midi au 28 mars 2025 (sous réserve de modification).**
- Résultat d'admission : 16 Mai 2025 à 14h.00 (sur internet et affichage à l'IFSI)
- Date de la rentrée en Licence 1 : 1er septembre 2025

## Frais de dossier

130 euros (Règlement par chèque / non remboursable en cas de désistement) à adresser par **courrier postal** à : IFSI – CONCOURS 2025- 194 avenue Rubillard 72037 LE MANS Cédex 9- avant le **26/02/2025** – minuit – en lettre suivie (cachet de la poste faisant foi)

## Modalités de sélection

Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, telle que définie par l'[article L.6311-1 du code du travail](#), et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection."

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1° Un entretien. Celui-ci s'appuiera sur l'étude du dossier (à partir des pièces remises à l'inscription à la sélection) et permettra d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat

La notation s'appuiera sur une grille régionale. Cette épreuve pourra avoir lieu avant ou après l'épreuve écrite.

2° Une épreuve écrite comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social,
- et une sous-épreuve de calculs simples.

L'épreuve écrite de sélection pour les candidats inscrits au titre de la Formation Professionnelle Continue, est programmée le même jour sur le même créneau horaire pour tous les instituts de la région des pays de la Loire.